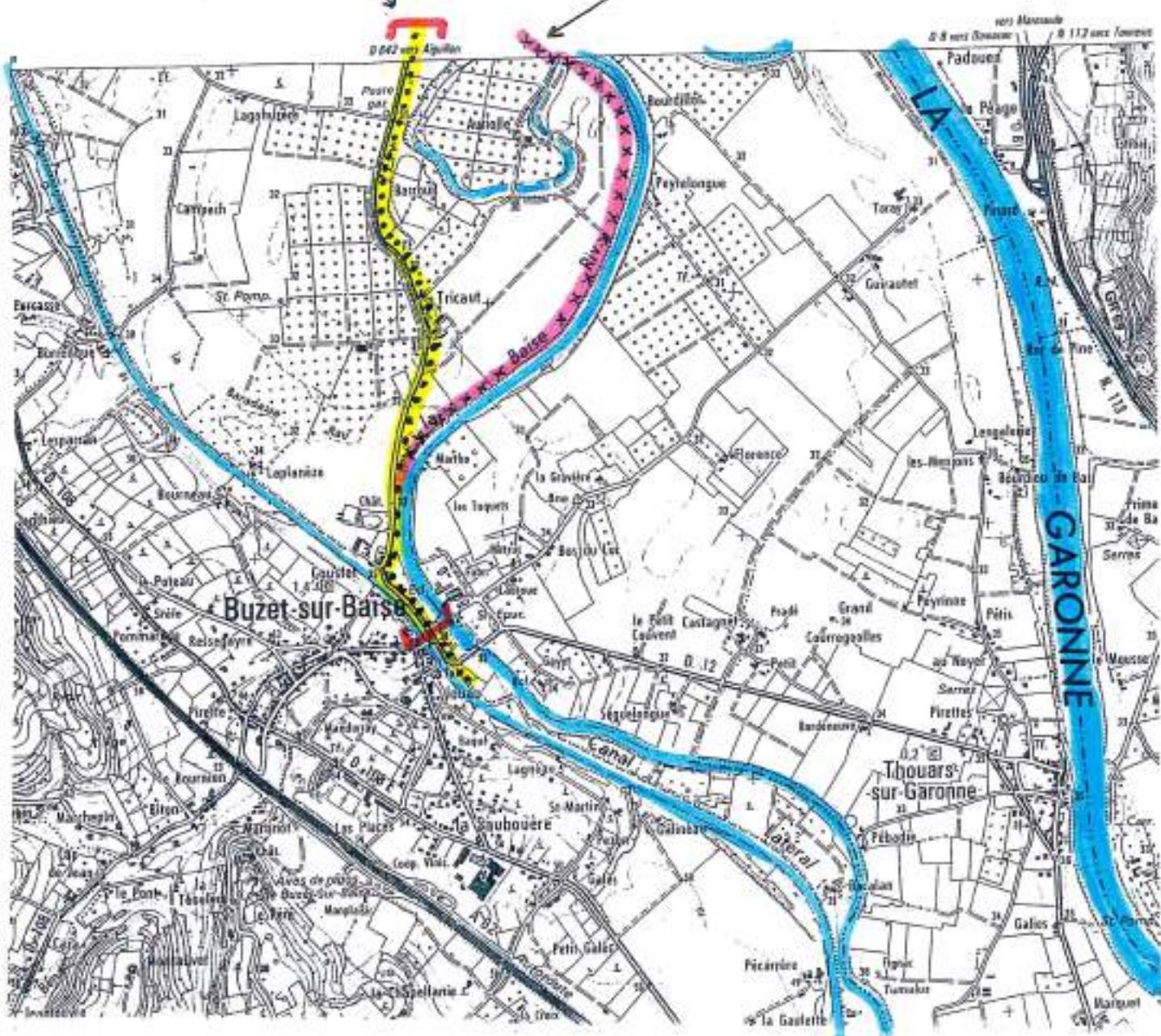


**D642 entre Buzet et le carrefour ferme Escoubois
1774 véh/j PL=8%
à sécuriser par aménagement cyclable
(3 km)**

Itinéraire "futur"
= aménagement d'un sentier en
site propre sur
les berges de la Baise
(aussi pour le tourisme fluvial)



- Itinéraire "immédiat"
- xxx Itinéraire "futur"
- []** Section dangereuse à aménager

Halte-vélos à aménager dans le nouveau port fluvial de Buzet

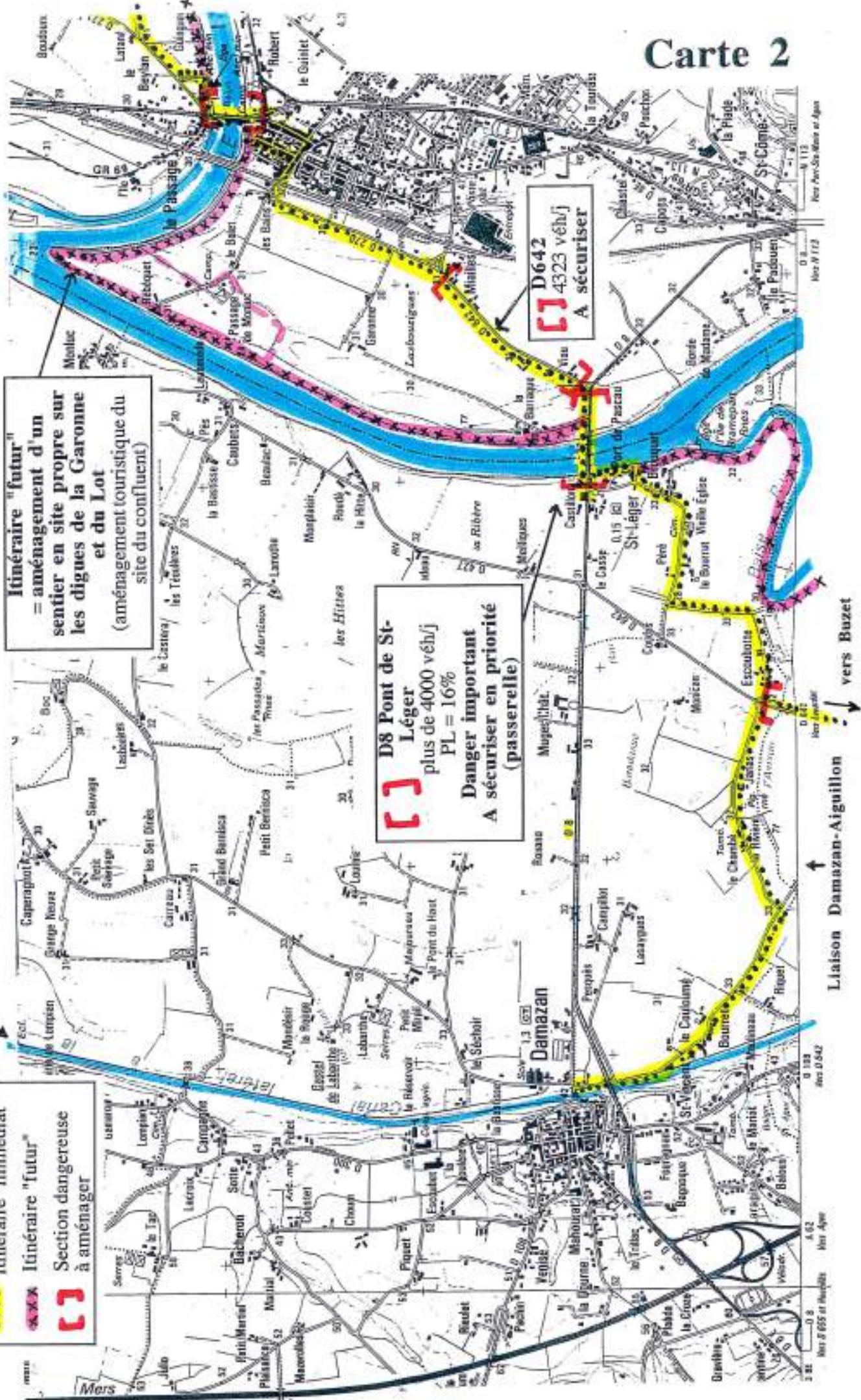
"Voie Verte des Deux Mers"
itinéraire cyclable d'intérêt national
Bordeaux-Toulouse-Sète en cours
d'aménagement le long du canal des
Deux Mers

Carte 2

Véloroute de la vallée du Lot - Lot-et-Garonne

"Vélo Verte des Deux Mers"
le long du canal

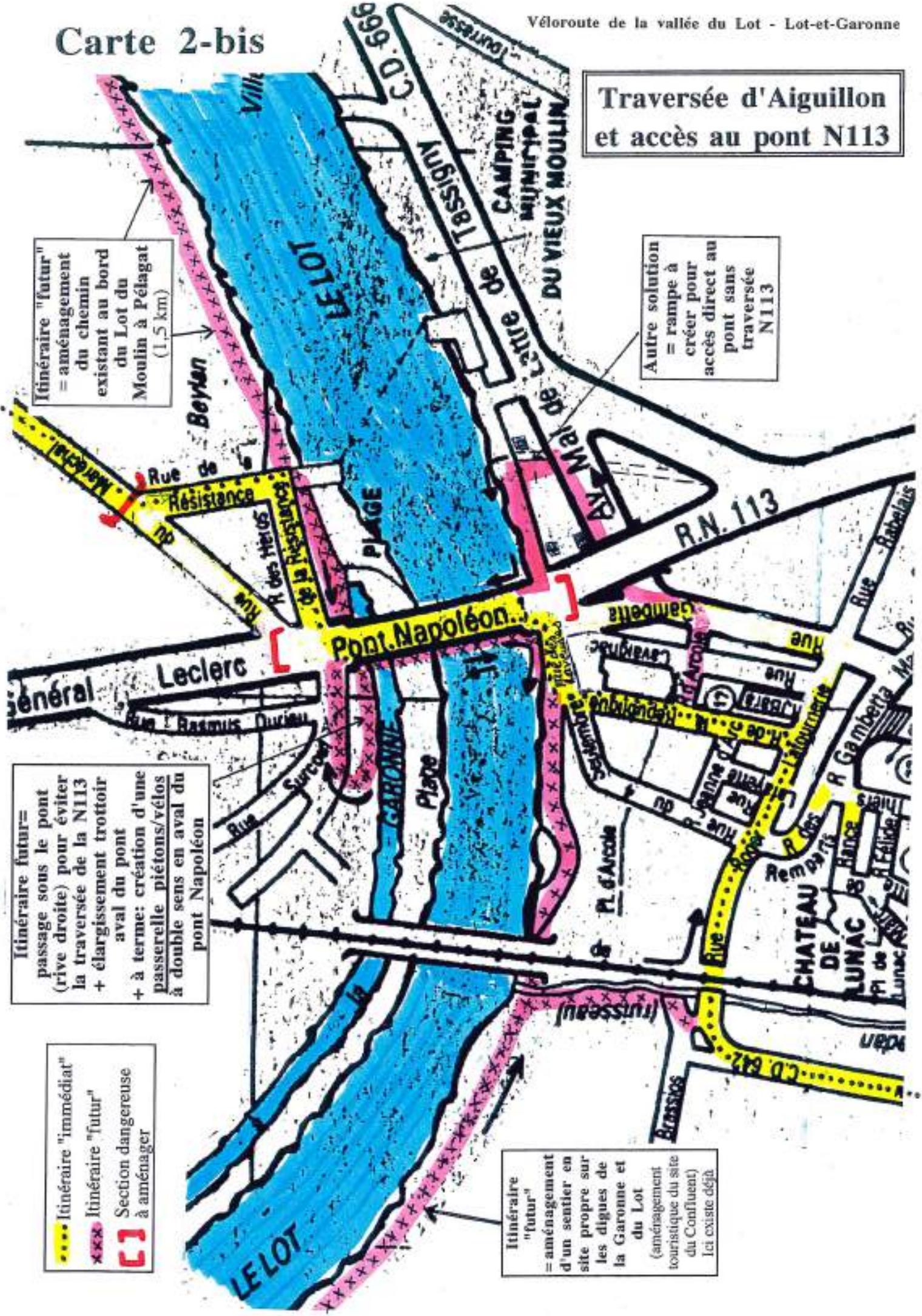
Itinéraire "immédiat"
 Itinéraire "futur"
 Section dangereuse
à aménager



Carte 2-bis

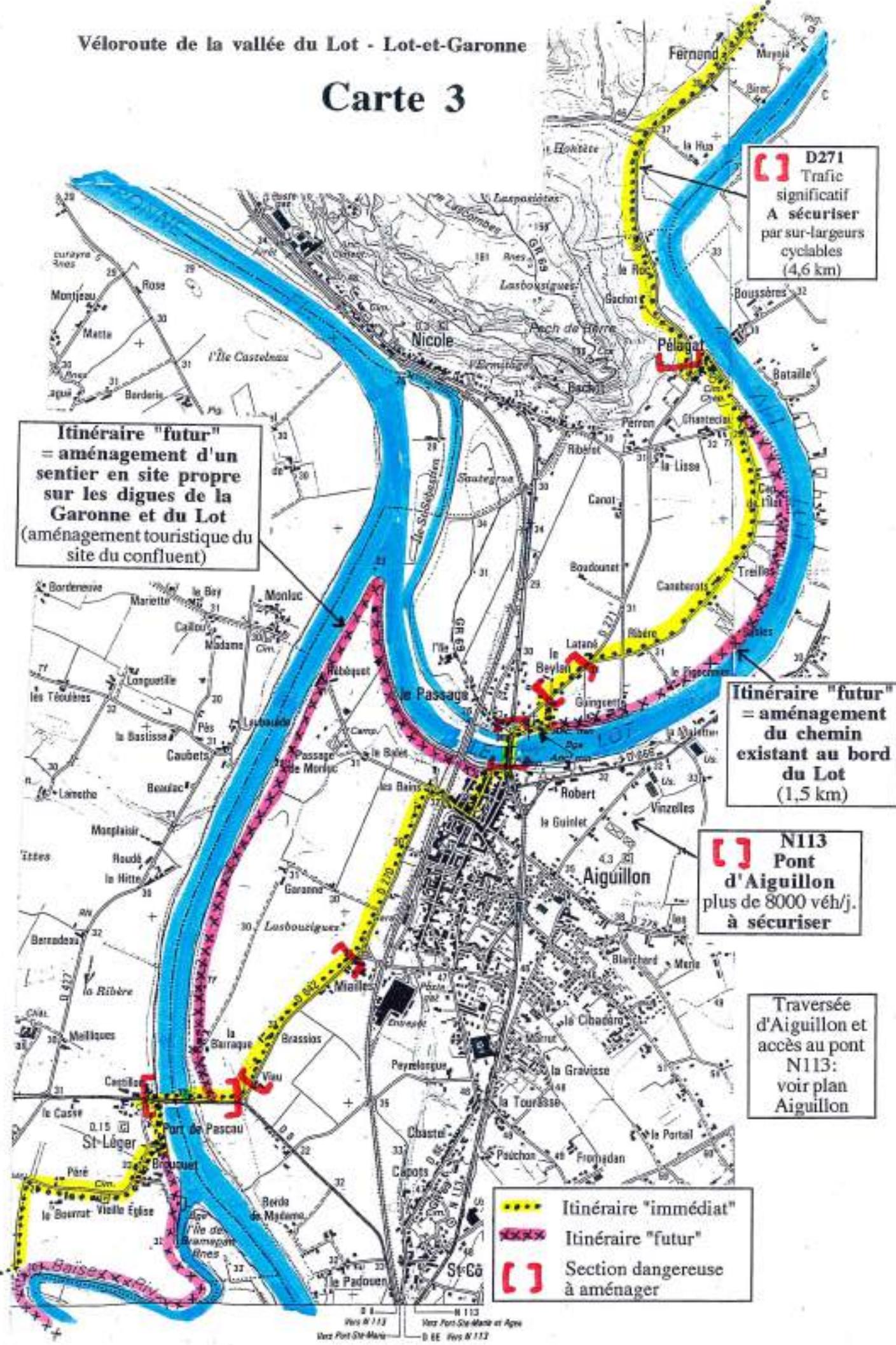
Véloroute de la vallée du Lot - Lot-et-Garonne

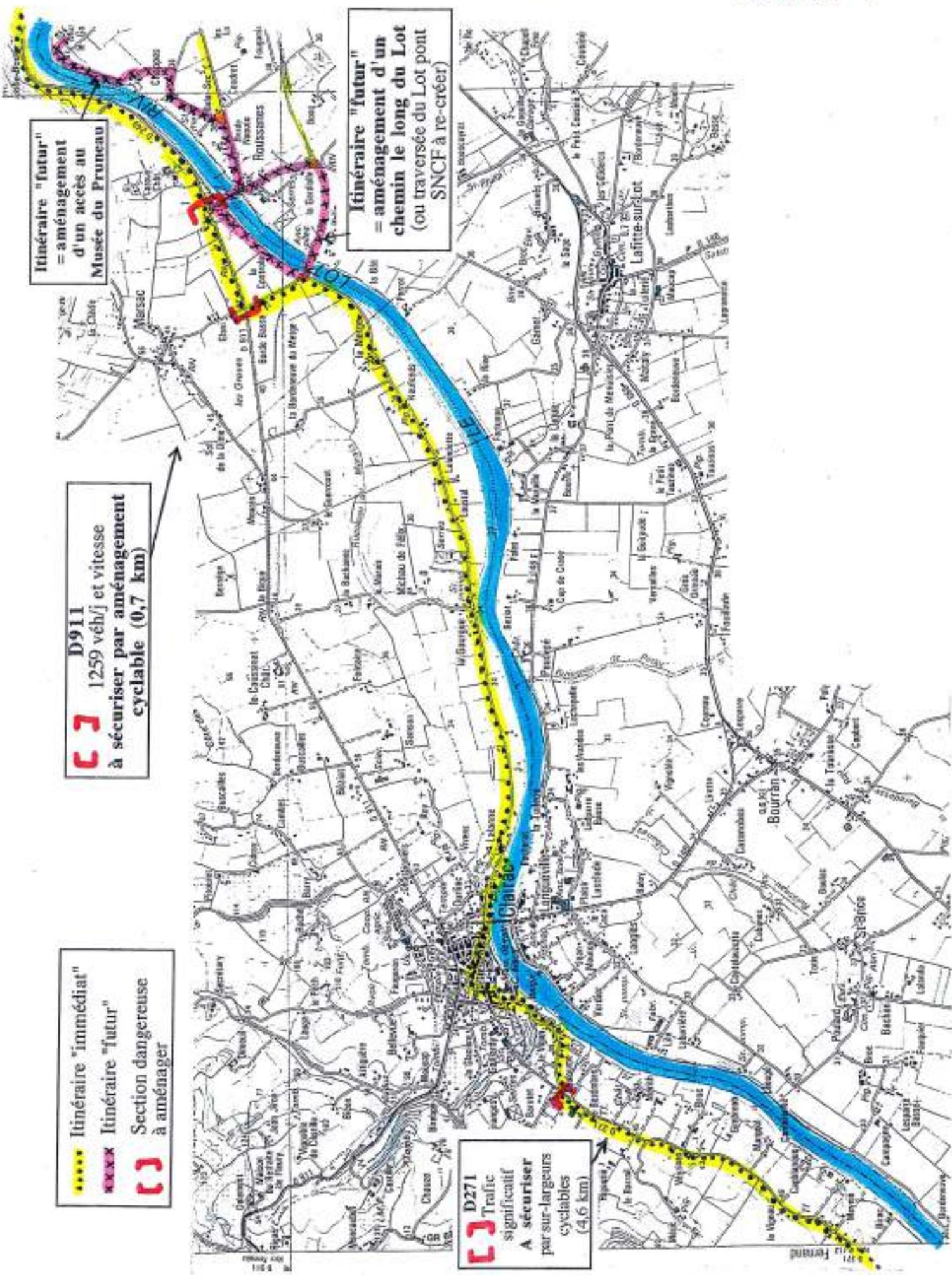
Traversée d'Aiguillon et accès au pont N113

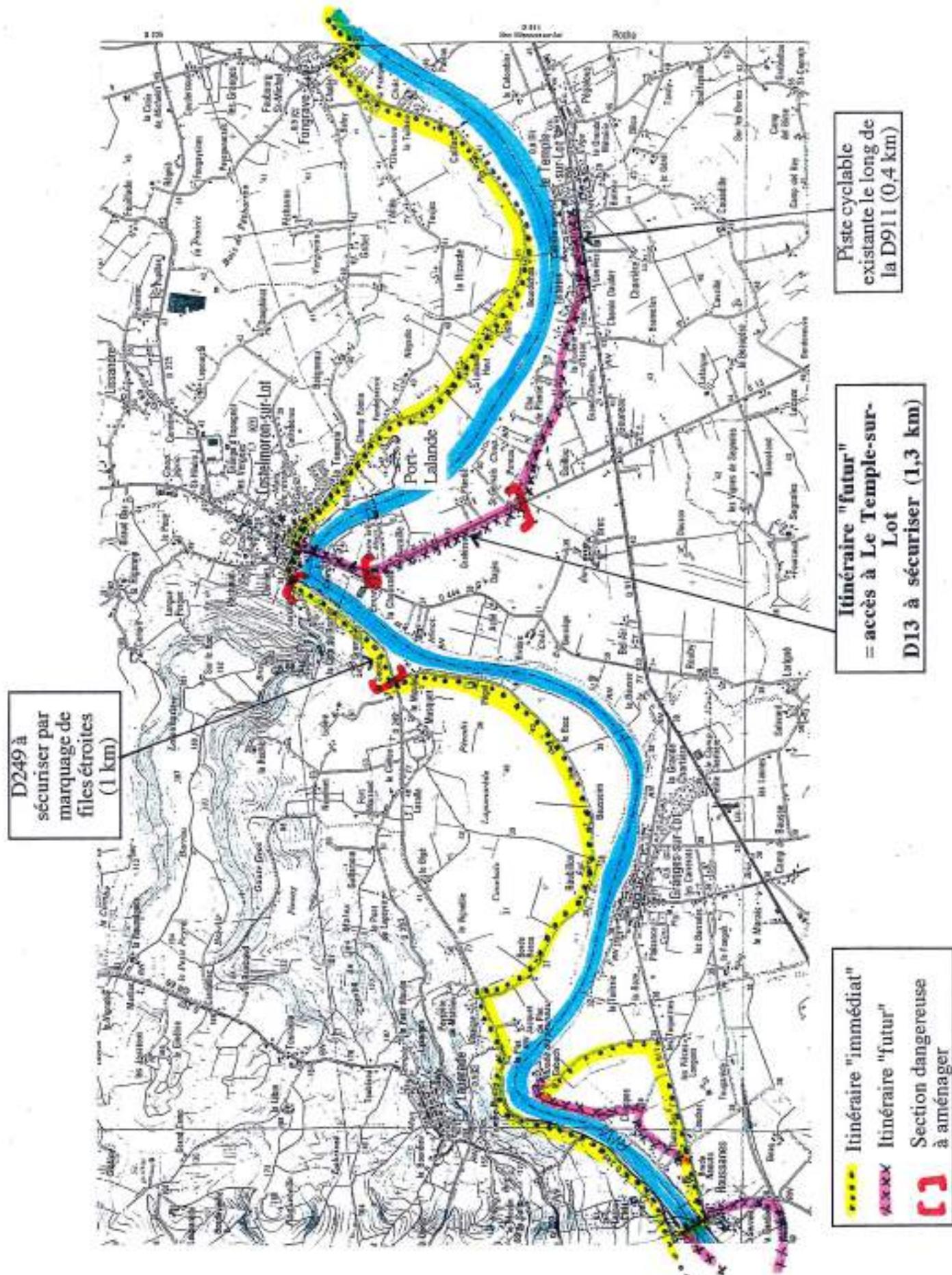


Véloroute de la vallée du Lot - Lot-et-Garonne

Carte 3



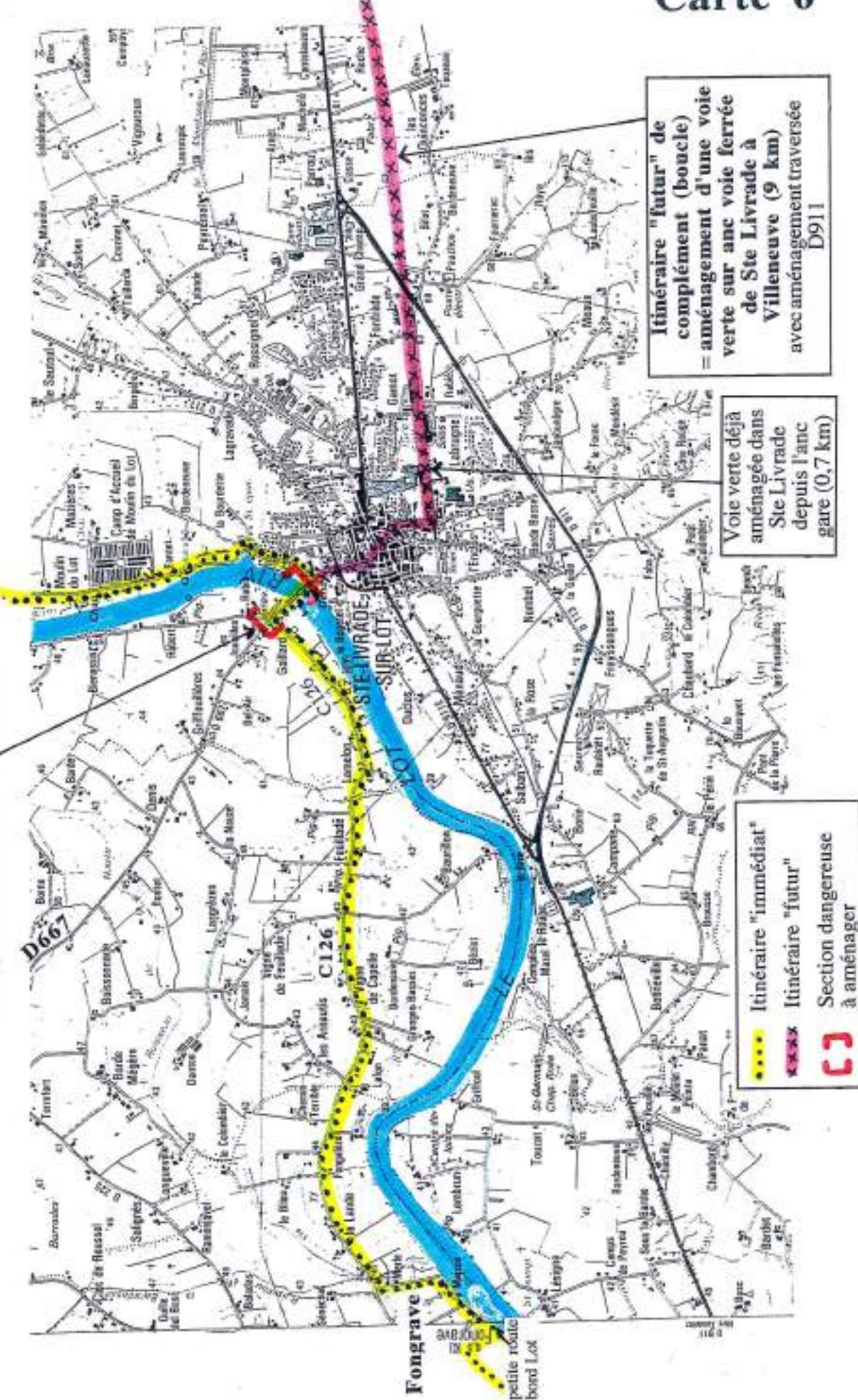




Véloroute de la vallée du Lot - Lot-et-Garonne

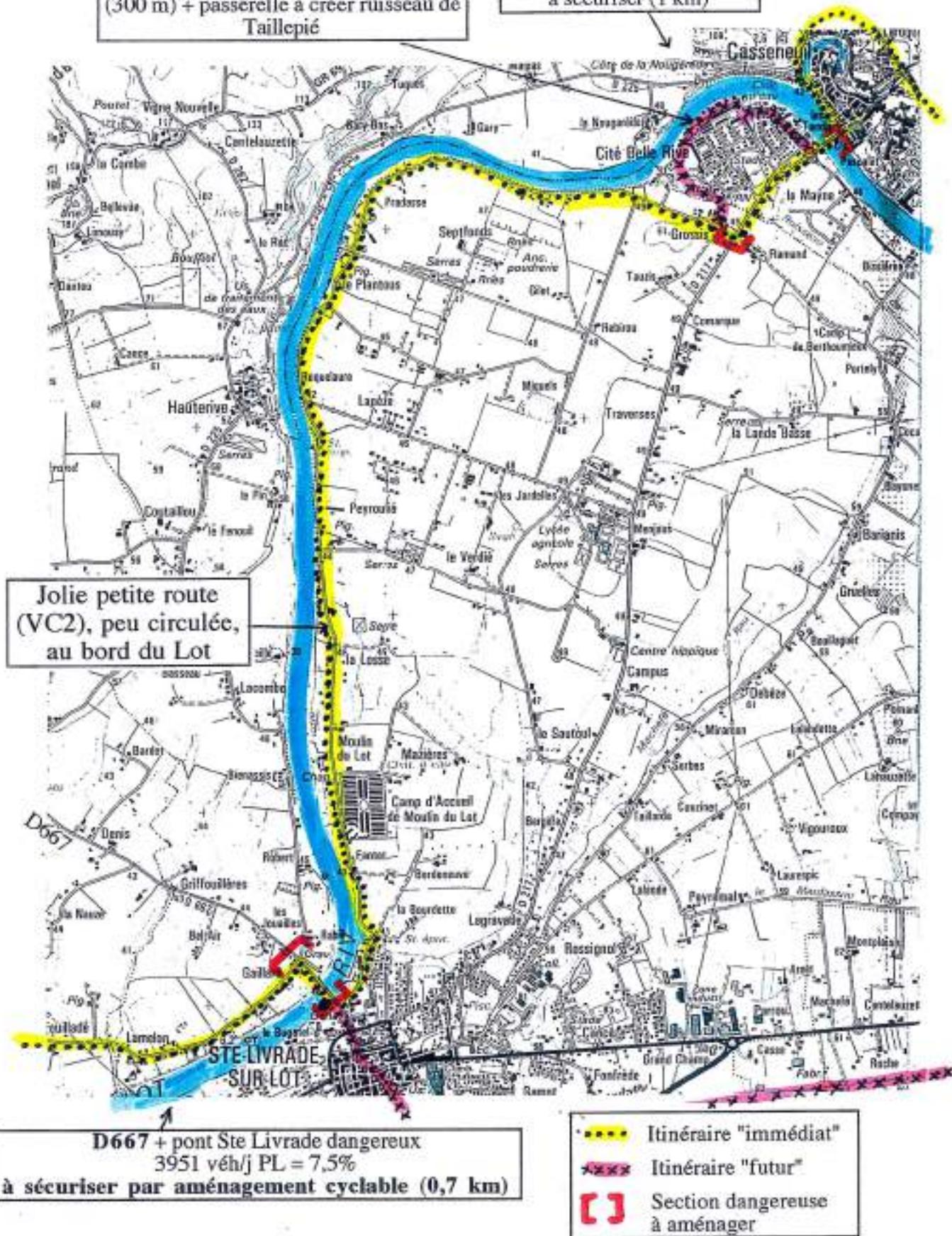
Carte 6

D667 + pont Ste Livrade dangereux
3951 véh/j PL = 7,5%
à sécuriser par aménagement cyclable (0,7 km)



Itinéraire "futur" = aménagement itinéraire bord Lot, par Cité Belle Rive, station épuration, chemin à créer (300 m) + passerelle à créer ruisseau de Taillepied

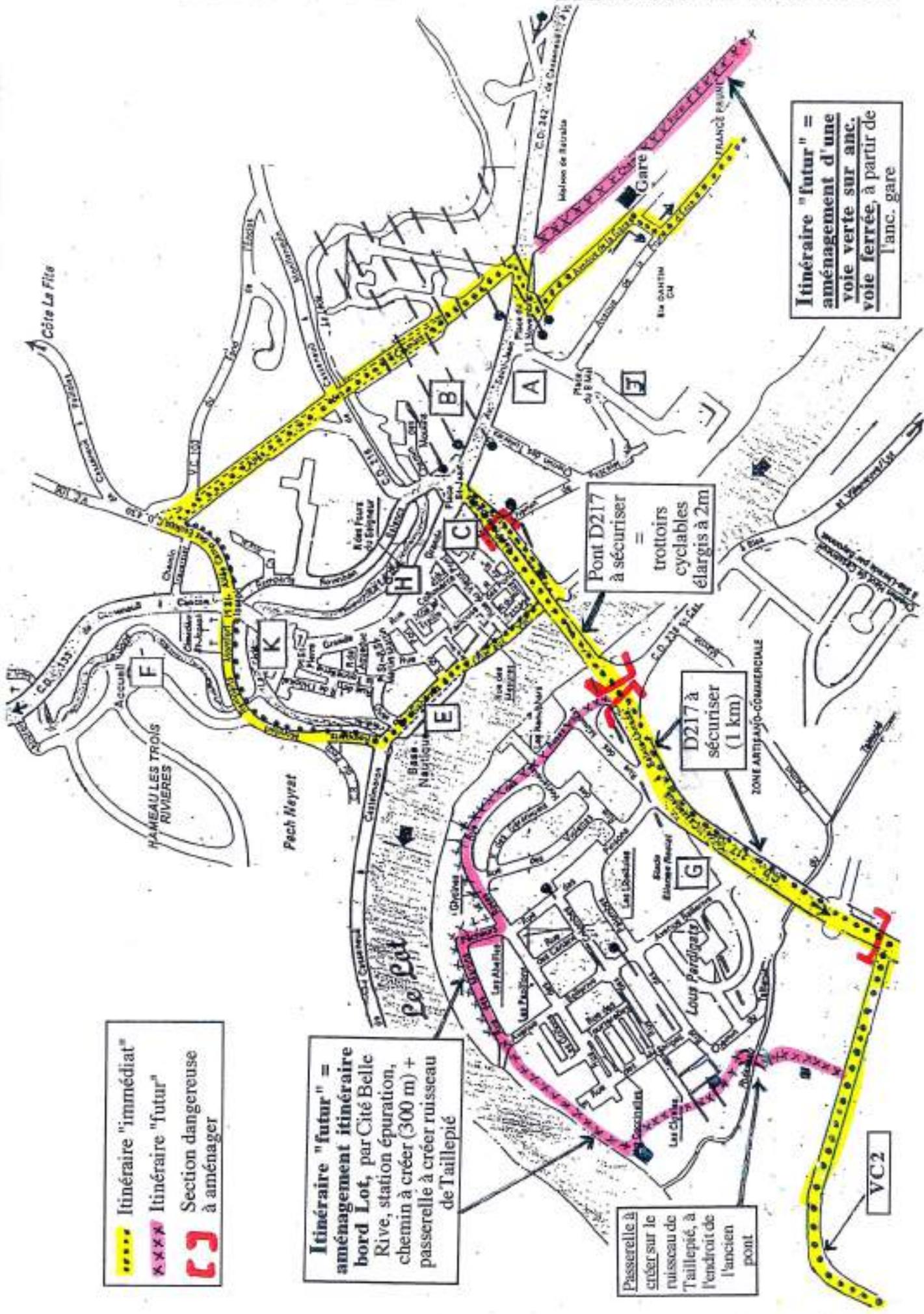
D217 + pont de Casseneuil dangereux
4908 véhic/j PL=7,5% à sécuriser (1 km)



Carte 7-bis

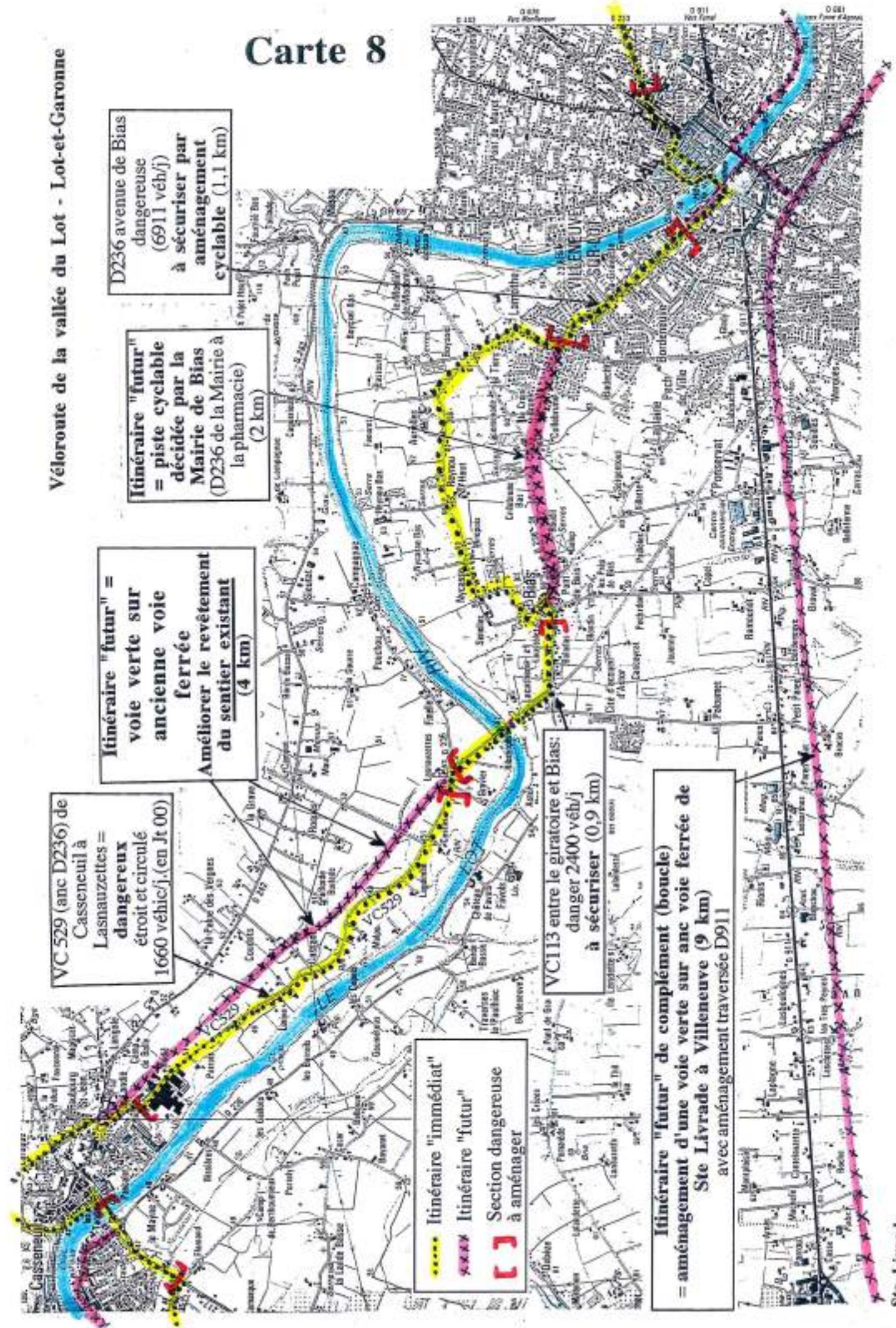
Véloroute de la vallée du Lot - Lot-et-Garonne

Traversée de Casseneuil

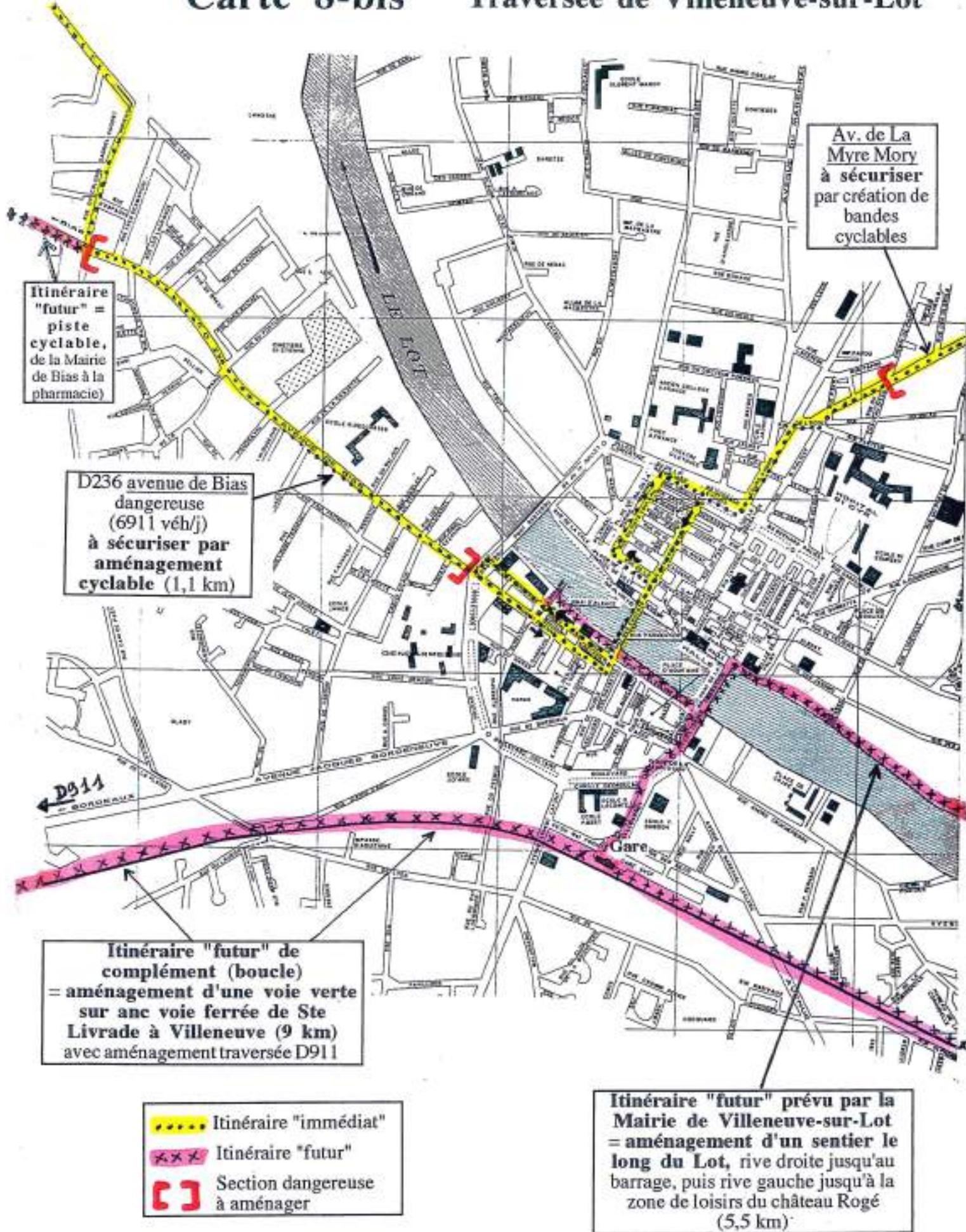


Véloroute de la vallée du Lot - Lot-et-Garonne

Carte 8



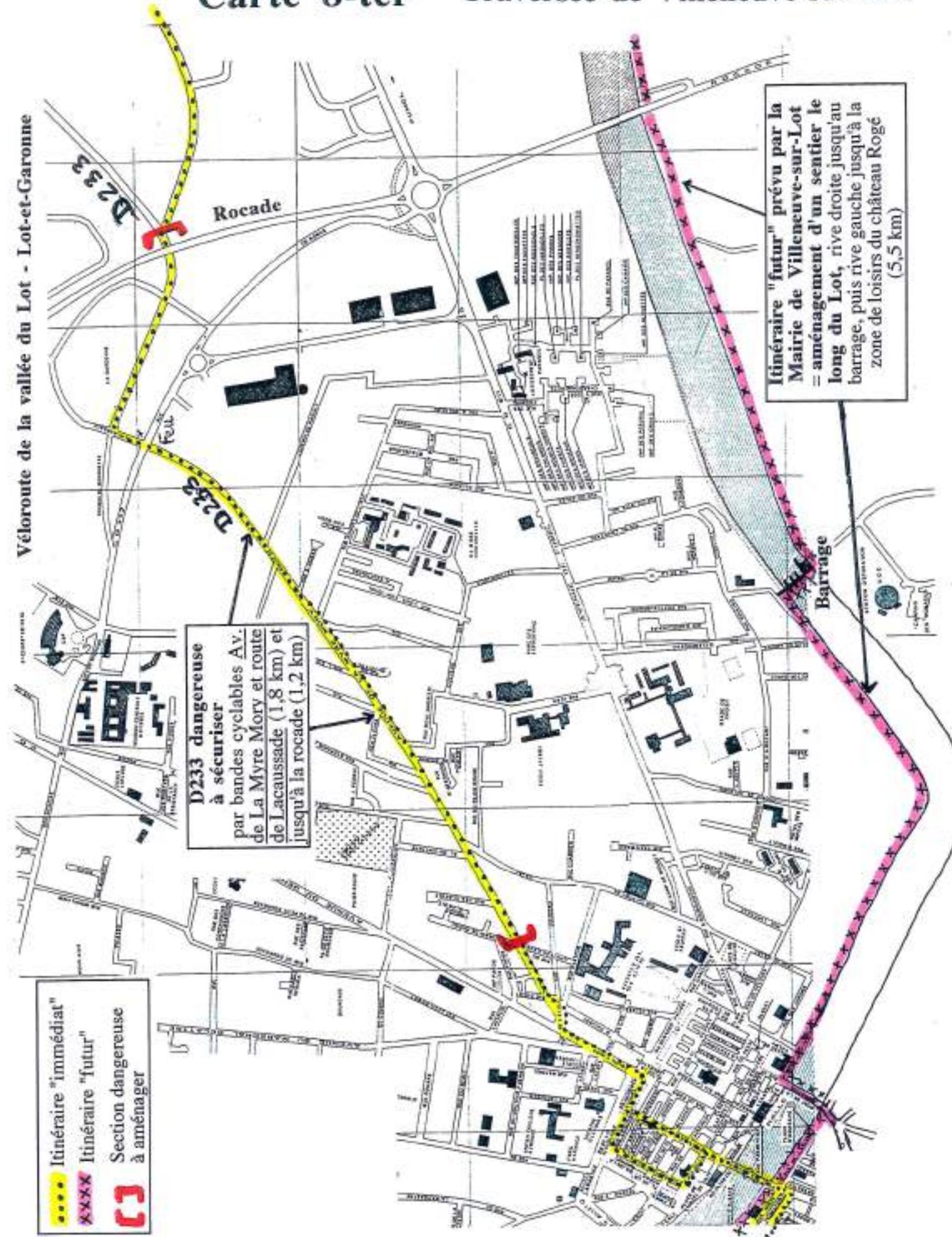
Carte 8-bis Traversée de Villeneuve-sur-Lot



Carte 8-ter

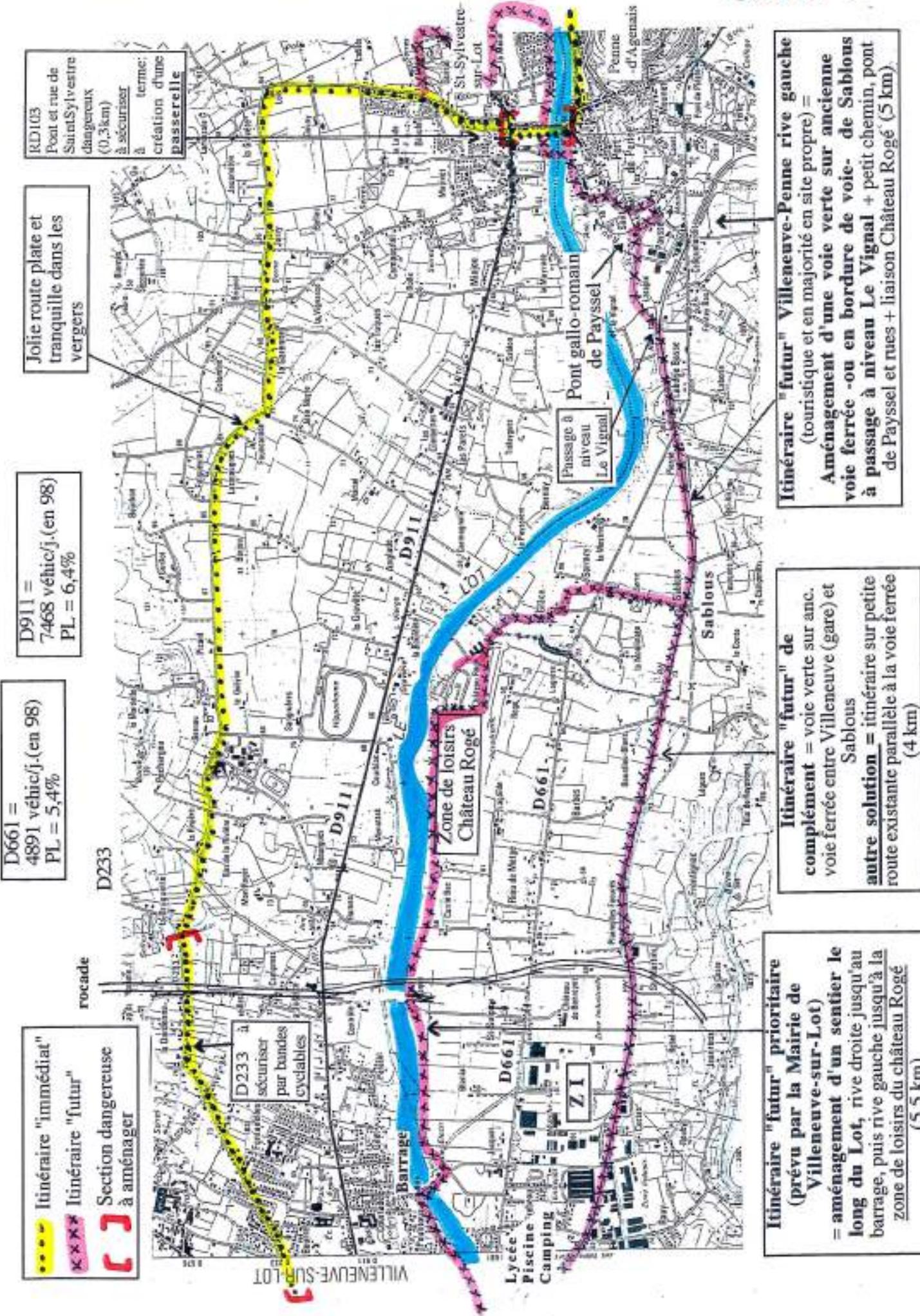
Traversée de Villeneuve-sur-Lot

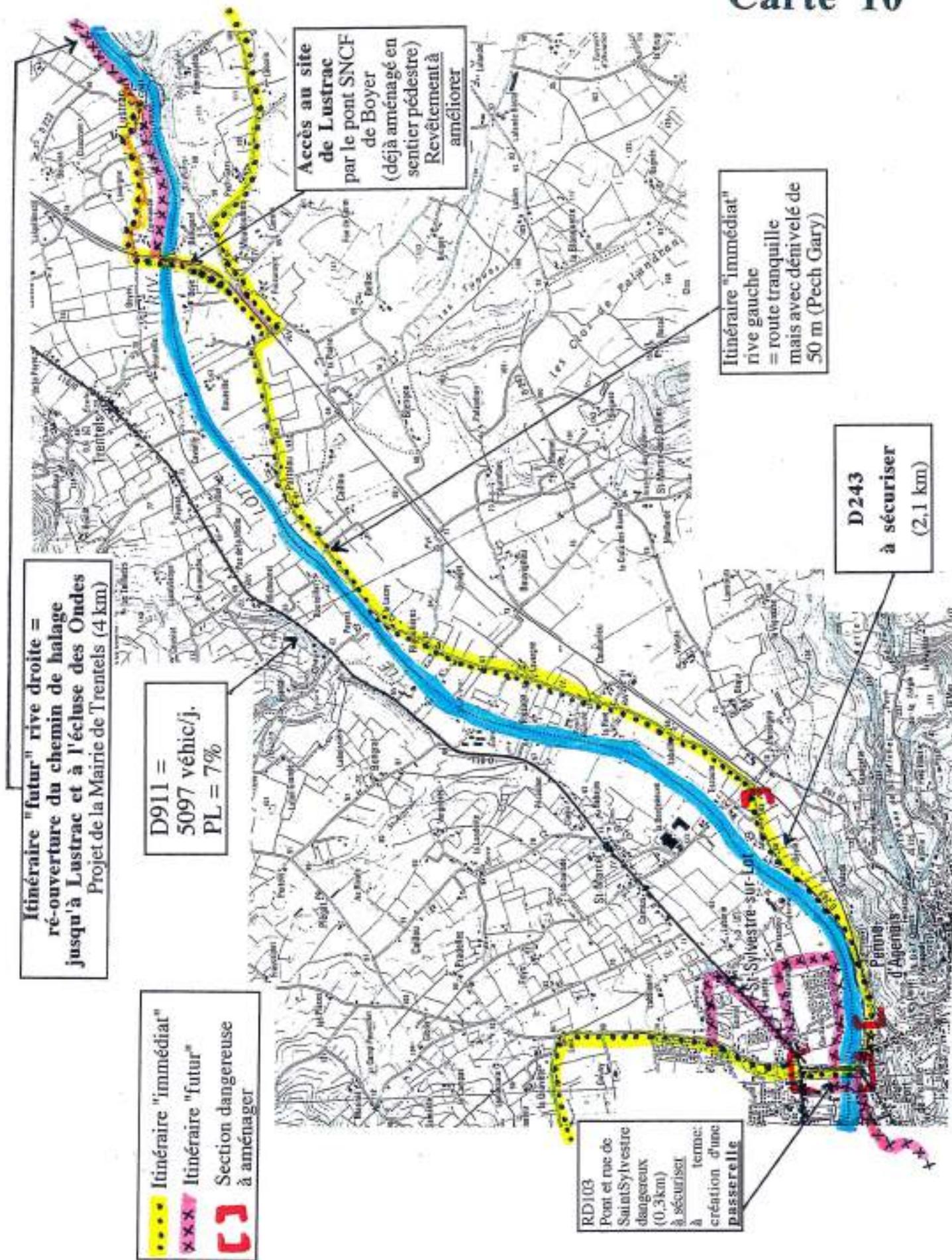
Véloroute de la vallée du Lot - Lot-et-Garonne

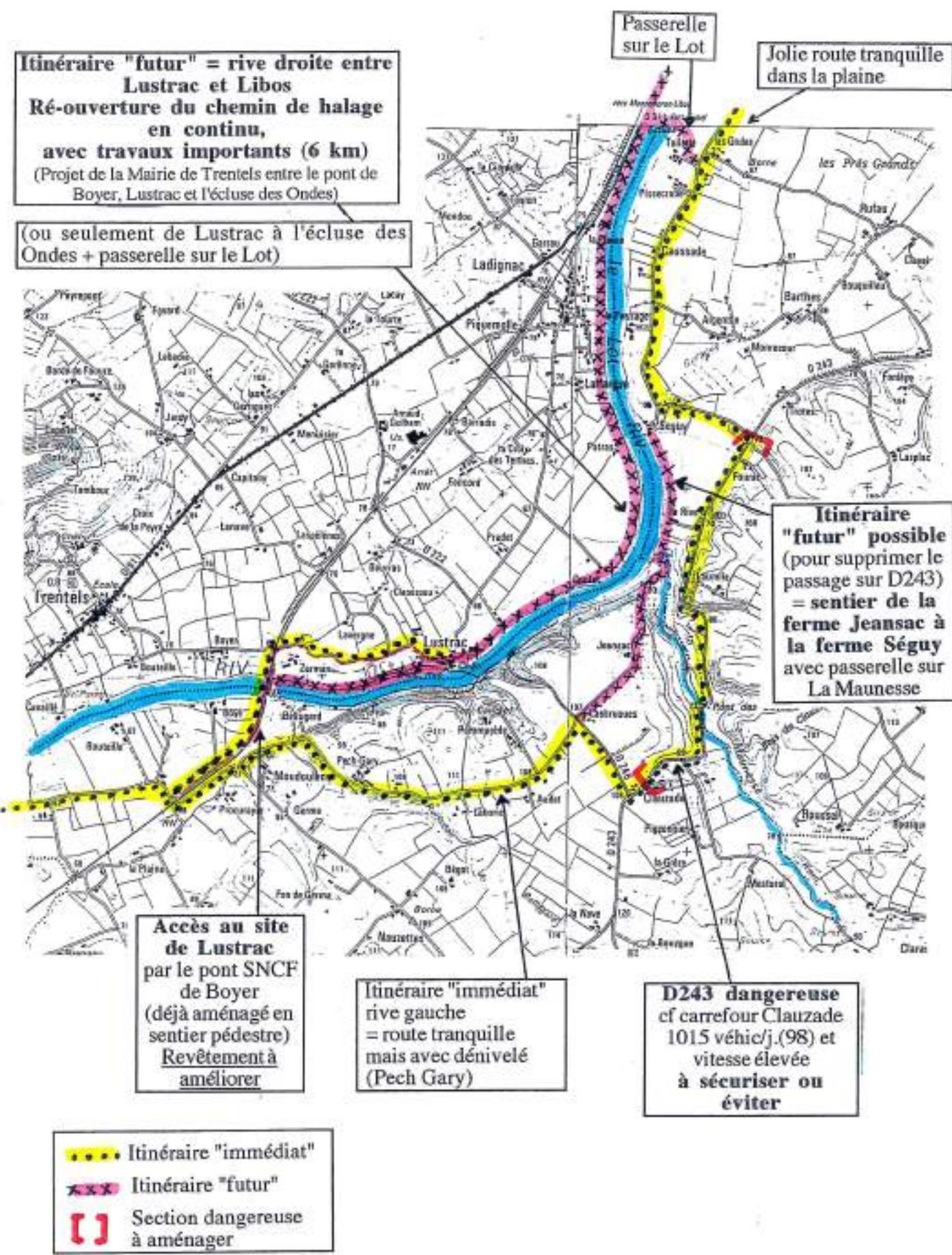


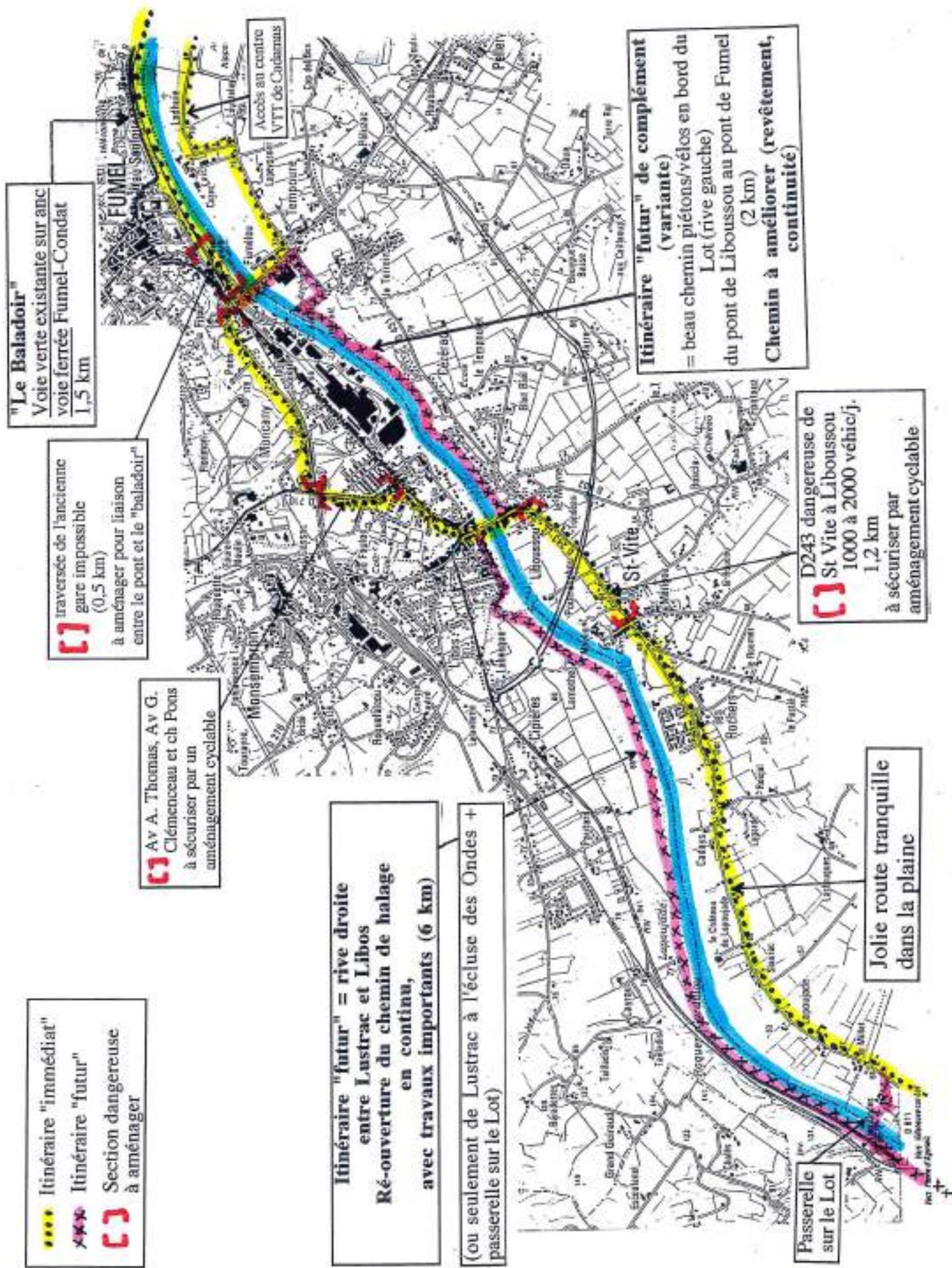
Carte 9

Véloroute de la vallée du Lot - Lot-et-Garonne

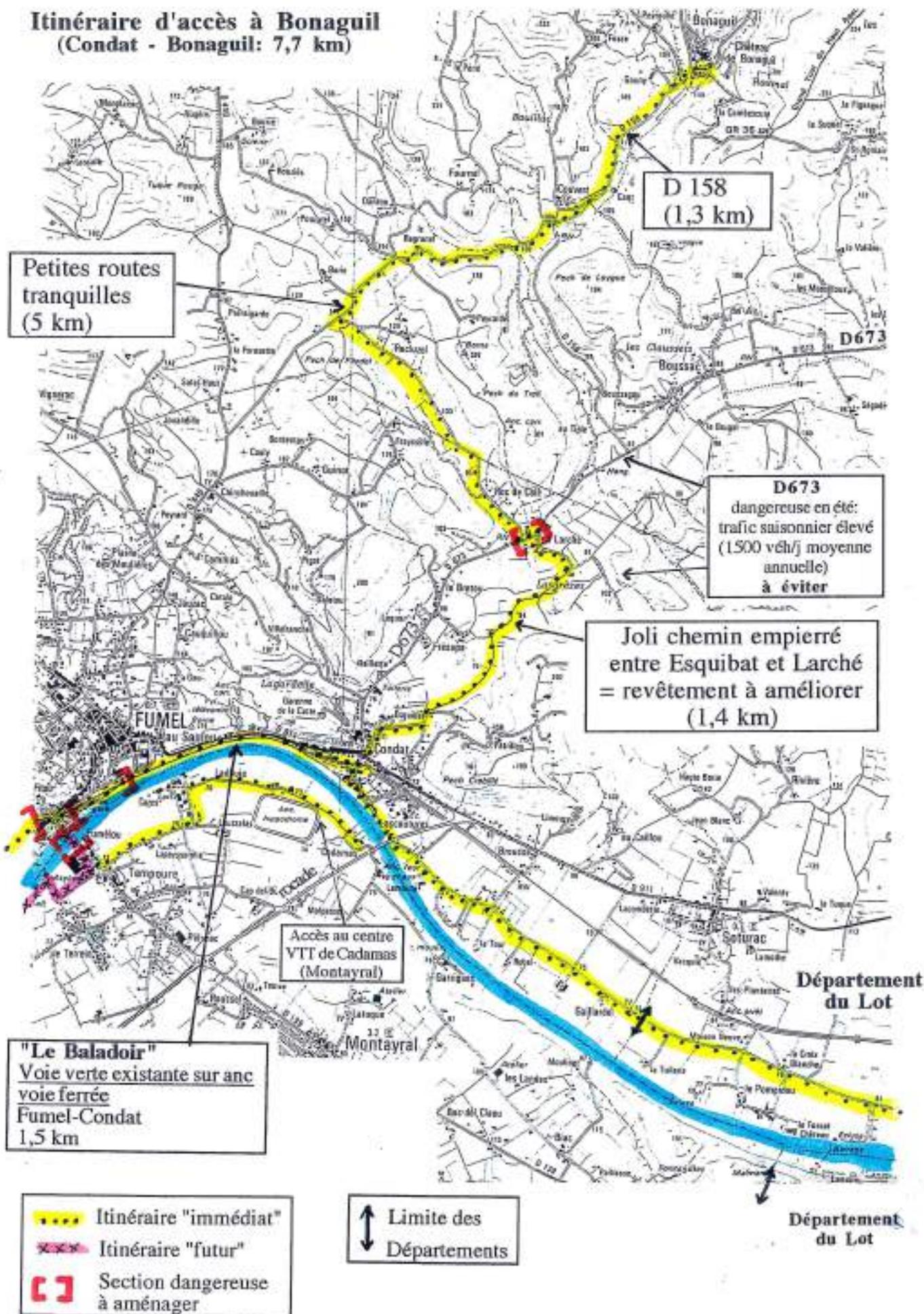








Itinéraire d'accès à Bonaguil
(Condat - Bonaguil: 7,7 km)



Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-1 (n°1-2A)- D642 à la sortie de Buzet en direction de St-Léger. 3 km à sécuriser



47-2 (N°1-19A)- D8 au pont de St-Léger: danger car pont étroit (voies de 3m) et très circulé (4000 véh/j, 16% de PL). Passerelle à créer.

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-3 (n°1-18A)- D642 entre St-Léger et Aiguillon; 1,4 km à sécuriser



47-4 (n°1-19A)- Aiguillon: le site du Confluent

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-5 (n°1-27A)- Pont de la RN113 à Aiguillon: à sécuriser



47-6 (n°1bis-13A)- Aiguillon rue des Laveuses: accès au pont

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-7 (n°1bis-24A)- Aiguillon chemin de halage rive droite vers Pélagat: 100m privatisés



47-8 (n°1bis-31A)- Aiguillon chemin de halage rive droite vers Pélagat: jonction avec la petite route à Chanteclair.

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



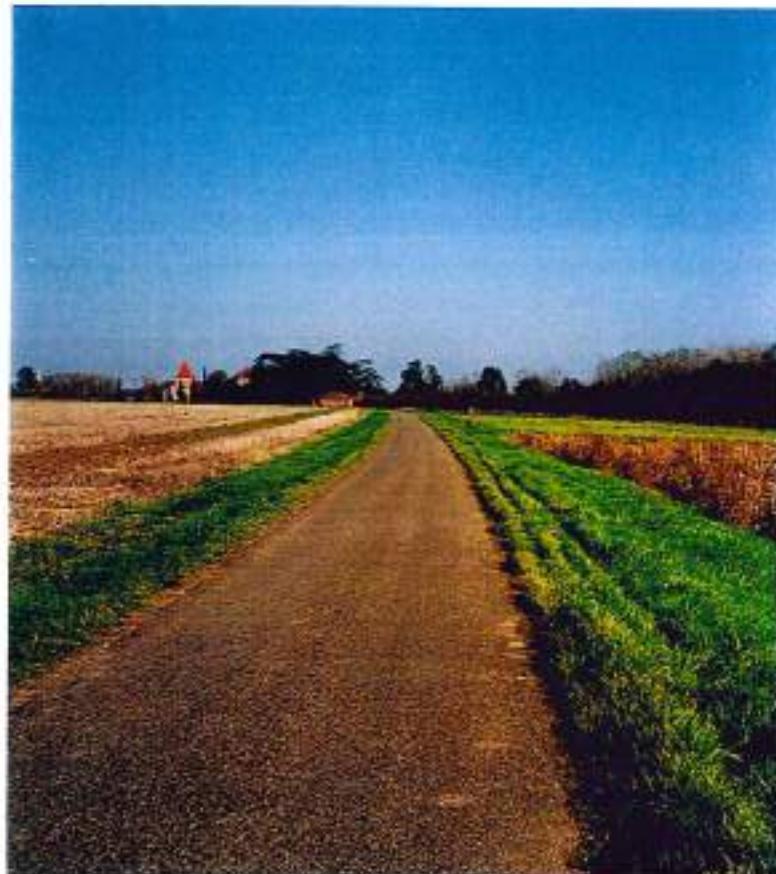
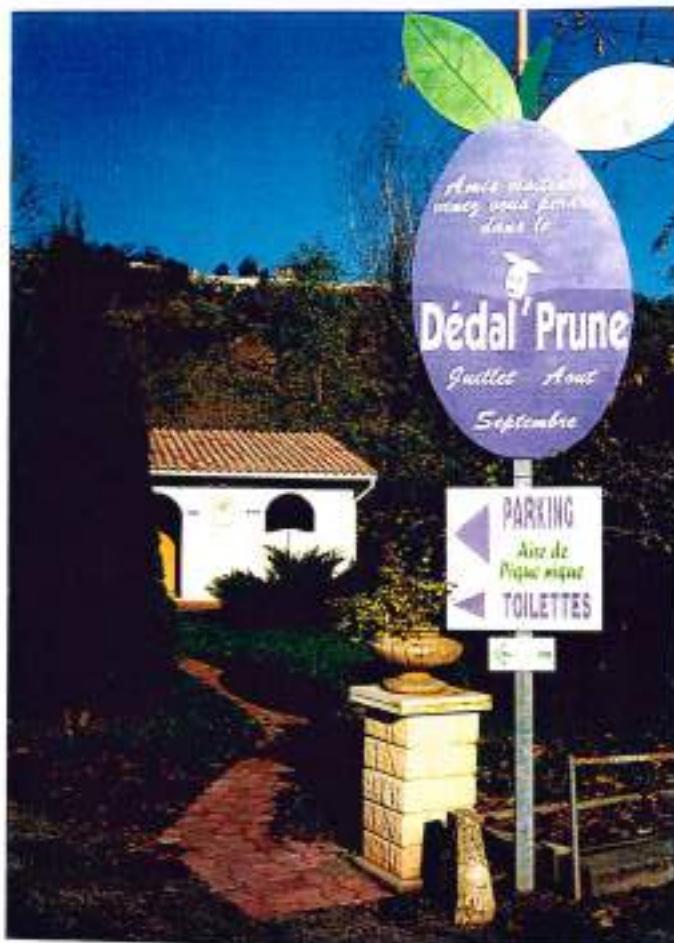
47-9 (n°2-3A)- Clairac-Halte nautique: à ouvrir aux cyclistes



47-10 (n°2-5A)- D911 avant le pont de Roussanes: 0,7 km à sécuriser

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne

47-11 (n°2-7A)-Musée du pruneau de Granges-sur-Lot; aire de pique-nique à utiliser



47-12 (n°2-14A)-
Petite route tranquille empruntée par la Véloroute entre Castelmoron-sur-Lot et Fongrave

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-13 (n°2-16A)- Fongrave- Le bord du Lot (site)



47-14 (n°2-18A)- D667 au pont avant Ste-Livrade-sur-Lot: à sécuriser sur 700m

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-15 (n°2-20A)- Pont de Ste-Livrade-sur-Lot (D667): à sécuriser



47-16 (n°4-5A)- Ste-Livrade-sur-Lot parc au bord du Lot; halte à aménager

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-17 (n°4-9A)- VC2 entre Ste-Livrade et Casseneuil (rive gauche): jolie petite route tranquille



47-18 (n°4-12A)- D217 Pont de Casseneuil: à sécuriser

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-19 (n°4-18A)- Casseneuil- Ancien pont sur le ruisseau de Taillepié:
le réhabiliter ou construire une passerelle à cet endroit



47-20 (n°4-26A)- Casseneuil- bord du Lot: halte à aménager

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-21 (n°4-30A)- Casseneuil- ancienne gare: à ré-habiliter pour la Véloroute



47-22 (n°4-31A)- Casseneuil- chemin de randonnée pédestre sur ancienne voie ferrée (4 km): à aménager en Voie Verte

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-23 (n°4-33A)- Pont du Martinet (avant Bias)



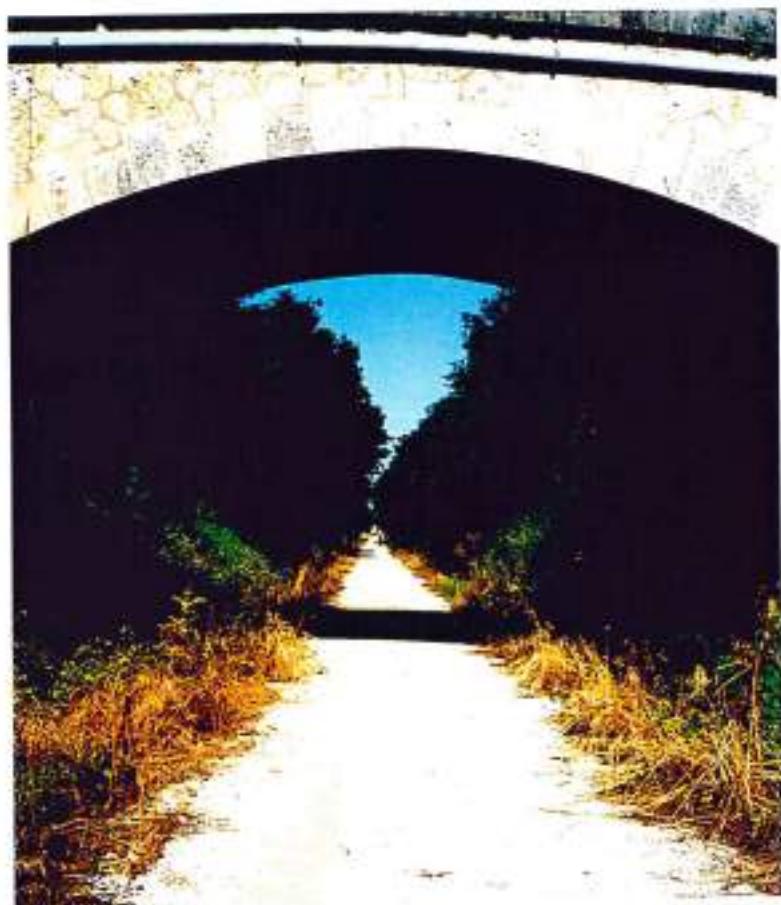
47-24 (n°4-36A)- Villeneuve-sur-Lot avenue de Bias: à sécuriser par des bandes cyclables

(largeurs au n°77/92: 1,92m - 3,60m - 3,85m - 3m)

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne

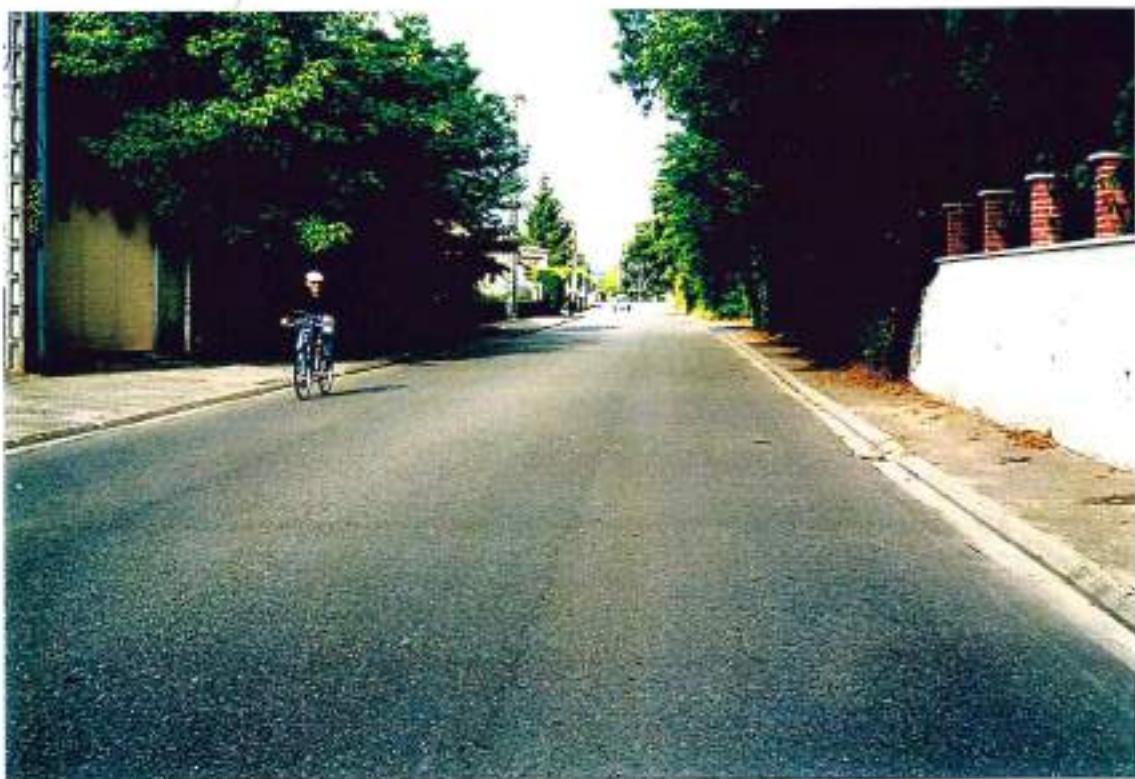


47-25 (n°3-22A)- Ste Livrade- Ancienne gare: à utiliser pour la Véloroute



47-26 (n°3-21A)- Ste Livrade- Sentier aménagé sur l'ancienne voie ferrée:
à transformer en Voie Verte

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-27 (n°5-14)- Villeneuve-sur-Lot- Avenue de la Myre Mory au n°42:
chaussée de 7m sans marquages, à sécuriser par des bandes cyclables



47-28 (n°5-8)- Petite route entre Villeneuve et St-Sylvestre, après l'église de Courbiac:
itinéraire "immédiat" de la Véloroute

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-29 (n°5-5)- St-Sylvestre-sur-Lot: D103 rue descendant au pont:
à sécuriser par marquage de files, ligne médiane continue et bandes cyclables étroites



47-30 (n°5-6)- Pont de St-Sylvestre-sur-Lot: à sécuriser par marquage de files, ligne médiane
continue et bandes cyclables étroites

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-31 (n°5-4-11)-
Villeneuve-sur-Lot, barrage sur le
Lot: futur passage du sentier
vers Château Rogé



47-32 (n°5-4-6)-
Villeneuve-sur-Lot, futur sentier rive
gauche du Lot jusqu'à Château Rogé:
la trace actuelle au fond des champs vers
château Rogé

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-33 (n°5-4-7)- Villeneuve-sur-Lot: la base de loisirs de Château Rogé, au bord du Lot



47-34 (n°5-5-11)- Future Voie Verte de liaison entre Château Rogé et Penne-d'Agenais sur ancienne voie ferrée (1,8 km): le début au passage à niveau Sablous

NB: il y a la place pour une voie ferrée en exploitation + un sentier parallèle

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-35 (n°5-5-14)- Future Voie Verte de liaison entre Château Rogé et Penne-d'Agenais sur ancienne voie ferrée (1,8 km): la traversée de la D661 à Pierré



47-36 (n°5-4-3)- Future Voie Verte de liaison entre Château Rogé et Penne-d'Agenais sur ancienne voie ferrée (1,8 km): la fin au passage à niveau Le Vignal

NB: il y a la place pour une voie ferrée en exploitation + un sentier parallèle

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-37 (n°5-4-35A)- Pont gallo-romain de Payssel à Penne-d'Agenais:
sur l'itinéraire "futur" Château Rogé-Penne



47-38 (n°5-5-4)- Villeneuve-sur-Lot, ancienne voie ferrée au LEP Couffignal (ZI): itinéraire
"futur" de complément possible de Villeneuve à Sablous

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-39 (n°5-5-9)- Petite route parallèle à l'ancienne voie ferrée Villeneuve/Penne, à la sortie de Villeneuve, après St Martin: itinéraire "futur" de complément possible de Villeneuve à Sablous



47-40 (n°5-16)- RD 243, à la sortie de Penne-d'Agenais, vers Fumel: à sécuriser sur 1,2 km

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-41 (n°Ster-32)- Chemin piétonnier parallèle à la voie ferrée avant le pont SNCF de Boyer
(Lustrac)



47-42 (n°Ster-31)- Pont SNCF de Boyer (Lustrac): le sentier parallèle sur le pont

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-43 (n°5ter-26)- Chemin piétonnier parallèle à la voie ferrée après le pont SNCF de Boyer:
l'arrivée au passage à niveau côté Lustrac



47-44 (n°5-19)- La D243 au carrefour Clauzade: à sécuriser jusqu'à Séguy (2,5 km)

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-45 (n°5-23)- D243 entre St-Vite et Liboussou: à sécuriser (1,2 km)



47-46 (n°6-13)- La rue A. Thomas (D710) à Libos-Fumel: à sécuriser

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-47 (n°6-15)- Le chemin de Pons à Fumel (devant la DDE): à sécuriser



47-48 (n°5ter-4)- Chemin de halage rive droite en amont du château de Lustrac: itinéraire "futur"

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-49 (n°5-4-23A)- Chemin de halage rive droite en amont de l'écluse des Ondes:
300m privatisés par des pêcheurs à Lapoujade (itinéraire "futur")



47-50 (n°5-4-25A)- Chemin de halage rive droite de l'écluse des Ondes à Libos: sentier possible
en bord des champs depuis la station de pompage (itinéraire "futur")

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-51 (n°5-4-27A)- Chemin de halage rive droite de l'écluse des Ondes à Libos: chemin existant déjà de Lamothe à Libos sur 1,2 km (itinéraire "futur")

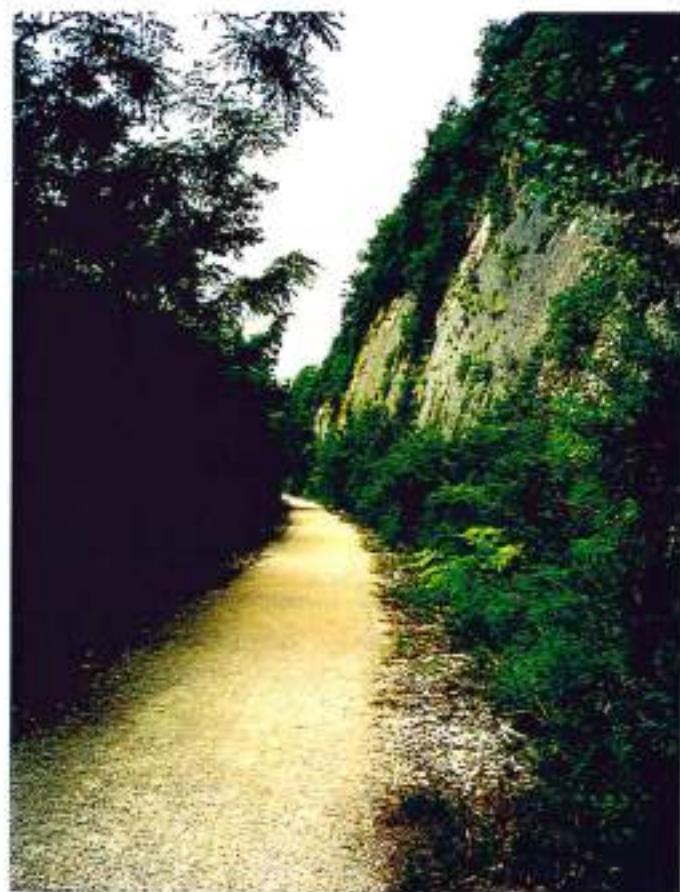


47-52 (n°5-30)- Pont de Fumel D139 avenue de Fumel: à sécuriser (chaussée disponible très large)

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-53 (n°6-20)- Fumel - ancienne gare: traversée à aménager pour rejoindre le "baladoir"
(on voit à droite la rue du Lot qui peut servir d'accès)



47-54 (n°6-12)- Fumel - le "baladoir": Voie verte existante jusqu'à Condat (1,5 km)

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-55 (n°6-2)- Le "Baladoir" à Condat: barrière trop sévère à modifier



47-56 (n°6bis-21A)- Accès à Bonaguil - Beau chemin empierré permettant d'éviter la D673: à améliorer par endroit